



## Reconnaissance de paternité de mon fils

-----  
Par Visiteur

Bonsoir,

Je voudrais savoir si suite à une reconnaissance de paternité de mon fils actuellement âgé de 16 ans, faudra-t-il verser des arriérés de pensions à la mère qui l' a élevé seule depuis sa naissance?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Existe-t-il un dispositif juridique qui permet la transmission des biens sans passer par ce qui me semble être un acte inadéquat ?

Non car vous ne saviez pas que vous aviez un fils donc on ne peut pas vous reprocher de ne pas avoir contribué à son entretien et à son éducation.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Il s' avère que j' ai toujours connu l' existence de mon fils, et il m' arrivait et m' arrive même assez souvent de le voir. Cependant pour des raisons personnelles à l' époque de sa naissance je ne l' ai pas reconnu ; puis sa mère et moi nous sommes quittés (nous n' étions pas mariés ni autre) et elle l' a élevé seule. Aujourd' hui mon fils a 16ans et je souhaiterais le reconnaître et lui insiste pour que je le fasse; cependant je crains qu' elle me demande tous les arriérés de pensions, en a-t-elle le droit?

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Il n'y a aucune raison juridique pour que la mère sollicite un arriéré de pension alimentaire. Le montant de la pension n'a pas été fixé par le juge et en toute état de cause les arrières sont jusqu'à 5 ans.  
Vous pouvez sans crainte reconnaître votre enfant.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Vous qui entendez parler de ILLUMINATI et désirez intégrer ce secte afin de :

- Multiplier votre richesse
- Contrôler votre vie et celle de tous les membre de votre famille spirituellement
- être au dessus de tous les Dieux de ce monde
- Avoir un haut niveau financier
- Avoir l'autorité sur tout votre entourage etc...

L'opportunité est enfin pour vous . Pour grandir sa popularité et aider beaucoup à réaliser leur rêve peu importe la nature ,ILLUMINATI décide d'ouvrir sa porte à tous ceux qui désirent l'intégrer et respecter ses secrets

Vous qui avez voulu intégrer ce secte , veuillez contacter le siège par mail : membres312@gmail.com